

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

CABINET DU MINISTRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY
OF HIGHER EDUCATION

THE MINISTER'S CABINET

47^{EME} SESSION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION

RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN

Genève, du 08 au 11 septembre 2004

L'Etat assigne à l'Enseignement Supérieur une mission fondamentale de production, d'organisation et de diffusion des connaissances scientifiques, culturelles, professionnelles et éthiques pour le développement de la Nation et le progrès de l'Humanité.

La Loi n°005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur et ses textes d'application.

INTRODUCTION

L'avènement de l'Enseignement Supérieur au Cameroun en 1961, c'est-à-dire au lendemain de l'indépendance survenue en 1960, est caractérisé par trois faits majeurs, à savoir : la création de l'*Institut National d'Études Universitaires*, avec l'aide de la France, l'ouverture d'un cycle préparatoire de l'*École Normale Supérieure*, avec l'aide de l'UNESCO et le projet de création d'un Établissement de formation d'Ingénieurs agricoles.

En 1962, la création de l'*Université Fédérale du Cameroun*, institution bilingue (français/anglais), devenue *Université de Yaoundé en 1974*, viendra couronner ces efforts. Mais en 1967 déjà, la nouvelle institution universitaire sera étoffée, comprenant désormais trois Facultés et sept Grandes Écoles. En 1977 furent créés quatre centres universitaires spécialisés à Douala, Buéa, Dschang et Ngaoundéré. En plus de la volonté de décongestionner l'Université Fédérale où de réels problèmes d'inadéquation entre les effectifs d'étudiants et les équipements pédagogiques et logistiques commençaient à se poser avec acuité, cette création des centres universitaires amorçait la décentralisation de l'institution universitaire et la constitution de pôles d'excellence, en vue de valoriser les atouts particuliers que présentent les régions réceptrices. Ces centres universitaires sont devenus des Universités à part entière, en 1992 et en 1993, servant ainsi de base à ce qu'on a qualifié de *Réforme Universitaire* du Cameroun, au début des années 90.

Il y a également eu évolution en ce qui concerne l'organe de coordination. En effet, après le deuxième *Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique*, tenu en 1982, il fut créé, en 1984 – soit deux ans plus tard – un Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique (MESIREST). Compte tenu de l'importance du sous-secteur Enseignement Supérieur, un Département Ministériel à part entière lui sera confié en 1992.

Le dynamisme interne du système se manifeste également par une recherche constante d'adaptation aux contextes à la fois sous-régional et mondial. C'est ce qui justifie le souci d'harmonisation et d'amélioration des programmes de formation, la professionnalisation des enseignements, l'encouragement des Institutions privées d'enseignement supérieur (IPES), notamment en leur offrant un cadre juridique visant à hisser la qualité des prestations académiques relevant de ce sous-secteur aux canons établis sur le plan international.

Le XXI^{ème} siècle s'est ouvert sur la mondialisation, une force centripète qui entraîne avec elle les États et leurs institutions, édictant des normes parfois diffuses mais tellement fortes qu'il est difficile voire impossible d'y résister. L'Enseignement Supérieur s'arrime à cette nouvelle donne en travaillant pour la réduction de la fracture numérique. Cela suppose l'informatisation des structures académiques, pédagogiques et administratives et son pendant qui est, tout naturellement, le recyclage des personnels (enseignants et administratifs) du sous-secteur Enseignement Supérieur.

Le bilan actuel sur le développement de l'Enseignement Supérieur au Cameroun fait ressortir trois aspects principaux, à savoir : les réformes et innovations introduites en ce début du XXI^{ème} siècle, les leçons tirées des principales réalisations et l'identification des principaux défis à relever. On pourrait également approfondir la réflexion sur deux aspects fondamentaux de ce sous-secteur, concernant notamment l'approche genre et le rôle clé que jouent les enseignants.

I - Les Principales réformes et les innovations introduites dans l'Enseignement Supérieur au Cameroun au début du XXI^{ème} siècle

I.1. Le Cadre juridique de l'Enseignement Supérieur

L'Enseignement Supérieur au Cameroun est régi prioritairement par :

- *la Loi n° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;*
- le Décret n° 99/201 du 17 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- le Décret n° 98/231 du 28 septembre 1998 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Il faut relever que le cadre juridique de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ne devient plus lisible qu'avec la promulgation de la *Loi n°005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur*, susmentionnée.

En effet, à sa création en février 1984, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a pour plateforme les structures ci-après qui, en grande partie, héritent de leur ancienne base juridique :

- la Direction de l'Enseignement Supérieur (MINEDUC) ;
- l'Université de Yaoundé et les centres universitaires (MINEDUC) ;
- la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (et ses Instituts).

Le département connaît, par la suite, d'autres mutations institutionnelles (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de l'Informatique et de la Recherche Scientifique) et devient, le 9 avril 1992, le Ministère de l'Enseignement Supérieur. La loi portant orientation de l'Enseignement Supérieur intervient donc neuf (09) ans après la naissance d'un Ministère chargé exclusivement de l'Enseignement Supérieur, et huit (08) ans après la Réforme de l'Enseignement Supérieur. Cette loi dote le Ministère de l'Enseignement Supérieur d'un cadre adéquat pour l'exécution de ses missions. Car l'Enseignement Supérieur Privé n'est plus géré comme auparavant par le Ministère de l'Education Nationale. La promulgation de cette loi, en elle-même, constitue une innovation dans l'espace de l'Enseignement Supérieur et ouvre une voie aux universités privées.

I.1.1 : La Loi d'Orientation de l'Enseignement Supérieur

Cette loi fixe les orientations fondamentales de l'Enseignement Supérieur au Cameroun, et donne lieu à un ensemble de textes réglementaires particuliers concernant les divers domaines de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique de l'Enseignement Supérieur, en ce qui concerne les Institutions Privées agréées par l'Etat. La loi, tout en intégrant les acquis de la Réforme Universitaire de 1993, dont la déconcentration, la participation de tous, l'amélioration des conditions de travail, et de l'encadrement, les franchises universitaires, apporte des innovations qui élargissent les objectifs et les missions de l'Enseignement Supérieur.

I.1.1.1 Les objectifs de l'Enseignement Supérieur

Au moment de la création de l'Université camerounaise, juste après l'Indépendance, l'objectif premier est de former des cadres techniques et des fonctionnaires qui devront servir dans les divers secteurs d'activité de la jeune République. Mais à l'entrée du XXI^{ème} siècle, ce stade est largement dépassé. L'Enseignement Supérieur, constitué d'un ensemble d'enseignements post-secondaires, vise maintenant la formation de l'Homme dans sa globalité. L'éducation est un droit inaliénable pour le citoyen, droit illimité tant qu'on dispose de potentialités nécessaires pour la poursuite d'une formation donnée.

Aussi l'Etat accorde t-il à l'Enseignement Supérieur une « priorité nationale » et lui assigne la mission fondamentale de production, d'organisation et de diffusion scientifiques, culturelles, professionnelles et éthiques, pour le développement National et le Progrès de l'Humanité (article 2 de la loi d'orientation).

Cette mission qui vise globalement trois aspects, à savoir l'enseignement, la recherche et l'appui au développement, a pour préoccupations subsidiaires :

- La recherche de l'excellence dans tous les domaines de la connaissance ;
- La promotion de la science, de la culture et du progrès social ;
- La formation et le perfectionnement des cadres ;
- Le renforcement du sens éthique et de la conscience nationale, entre autres, par la promotion du bilinguisme ;
- La promotion des droits de l'Homme et de la culture démocratique.

Il va de soi que ce dernier point est une innovation qui appuie l'option prise par l'Etat dans le sens de la pluralité politique, innovation qui étend le champ des missions de l'Enseignement Supérieur.

I.1.1.2 : Les missions de l'Enseignement Supérieur

Composante ultime du système éducatif, l'Enseignement Supérieur vise à « satisfaire la demande sociale de formation post-secondaire et de production de nouveaux savoirs ».

Au plan de la formation et de la recherche, l'Enseignement Supérieur :

- assure l'orientation appropriée des élèves et étudiants sur les modalités pratiques des études et les débouchés desdites études ;
- garantit la formation initiale, la formation continue et les perfectionnements des étudiants et autres apprenants, tant dans les domaines intellectuel, physique que moral ;
- organise la formation des formateurs et des chercheurs.

Aux plans culturel et du progrès social :

- favorise l'innovation, la création individuelle et collective dans le domaine culturel (arts, lettres, sciences économiques) ;
- œuvre à la promotion du bilinguisme des cultures, des langues nationales, et au renforcement de la conscience nationale ;
- concourt à la promotion de l'Etat de droit, par la diffusion d'une culture de la paix, de la tolérance, du respect de la justice, de l'éradication des formes de discrimination dont celle portant sur le genre ;
- participe à l'émergence de la culture démocratique.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de cette politique, comme relevé plus haut, sont régis par des textes particuliers qui, pour la plupart, ont été signés ou modifiés dès la Réforme universitaire. Il s'agit entre autres :

- 1) Du Décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités. Par ce texte, l'espace universitaire s'enrichit de 3 autres Institutions, après le Décret n° 92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des centres universitaires de Buéa et de Ngaoundéré en Universités ;

- 2) Du Décret n° 93/035 du 19 janvier 1993 portant Statut Spécial des Personnels de l'Enseignement Supérieur, gage d'une émulation pour les enseignants, régis jusque-là par un texte assez sommaire (Décret n° 076/472 du 10/10/1976 portant certaines dispositions applicables aux personnels du cadre de l'Enseignement Supérieur) ;
- 3) Du Décret n° 2000/049 du 15 mars 2000 fixant l'échelonnement indiciaire du Corps de l'Enseignement Supérieur, et qui révisé l'ancien échelonnement ;
- 4) Du Décret de janvier 1993 instituant les droits universitaires qui répond à l'orientation de la participation de tous à la formation ;
- 5) Du Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités qui consacre, à l'article 12, l'accès libre dans les Universités sous réserve des capacités d'accueil et des conditions de diplômes ;
- 6) Du Décret n° 2001/832/PM du 19 septembre 2001 fixant les règles communes applicables aux Institutions Privées d'Enseignement Supérieur ;
- 7) De l'Arrêté n° 008/CAB/PR du 19 janvier portant création d'Instituts Universitaires de Technologie au sein des universités et qui consacre la priorité à l'Enseignement technologique et professionnel ;
- 8) De l'Arrêté n° 99/0054/MINESUP/DAO du 11 novembre 1999 instituant et organisant le Festival Universitaire des Arts et de la Culture ;
- 9) De l'Arrêté n° 002/MINESUP/DFO du 15 janvier 1998 portant reconnaissance des diplômes de l'Institut Catholique de Yaoundé ;
- 10) De l'Arrêté n° 073/CAB/PM du 06 décembre 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Privé.

C'est dire que les innovations au niveau de la base juridique sont nombreuses. Elles permettent d'ailleurs aux Institutions universitaires, d'entretenir une coopération fructueuse entre elles et avec des partenaires locaux et étrangers. Ce cadre juridique devrait s'enrichir du Statut des Personnels de l'Etat régis par le Statut des Personnels d'Appui Pédagogique de l'Enseignement Supérieur, prévu à l'article 35 du Décret portant dispositions communes aux Universités.

I.2- L'organisation, la structure et la gestion du système de l'Enseignement Supérieur Privé

L'Enseignement Supérieur Privé naît dans les années soixante avec des formations en théologie dispensées par les confessions religieuses. Il connaîtra un début d'officialisation dès 1990 avec l'avènement des établissements préparant au BTS et sera consacré par la Loi n° 005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur.

A la suite de cette Loi et particulièrement en ce qui concerne l'Enseignement Supérieur Privé, plusieurs textes d'application ont été signés, à savoir :

- le décret n° 2001/832/PM du 19 septembre 2001 fixant les règles communes applicables aux institutions privées d'enseignement supérieur ;
- l'arrêté n° 073/CAB/PM du 06 décembre 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur Privé ;
- l'arrêté n°01/0096/MINESUP du 07 décembre 2001 fixant les conditions de création et de fonctionnement des institutions privées d'enseignement supérieur ;
- l'arrêté n°02/0024/MINESUP du 27 mars 2002 fixant la composition, le fonctionnement et les attributions des organes administratifs et des autorités académiques des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur ;
- l'arrêté n° 02/0035/MINESUP du 16 avril 2002 fixant les conditions et les modalités d'obtention des autorisations d'enseigner et agréments aux postes de responsabilité dans les Institutions Privées d'Enseignement Supérieur ;
- l'arrêté n° 03/0093/MINESUP du 05 décembre 2003 fixant les modalités de création et d'ouverture des institutions privées d'enseignement supérieur préparant au diplômes étrangers.

A ce jour 12 institutions privées d'enseignement supérieur (IPES) fonctionnent officiellement au Cameroun dont 2 universités (l'Institut Catholique d'Afrique Centrale et l'Université Adventiste de Nanga-Eboko). La population étudiante dans ces institutions s'élève à environ 7000 étudiants encadrés par 825 enseignants.

Par ailleurs, sept (07) autres Institutions Privées d'Enseignement Supérieur ont reçu un accord de création et attendent une autorisation d'ouverture.

Alors que les deux universités privées confessionnelles dispensent des formations générales en Théologie, Philosophie, Gestion et autres sciences sociales, les 10 institutions privées laïques offrent des formations professionnalisantes courtes (à BAC + 2) préparant au BTS et depuis deux ans au HND devenu un diplôme national. Les étudiants y sont formés dans les filières suivantes :

- Commerce et Gestion ;
- Tourisme et Société ;
- Industrie et Technologie ;
- Communication et Audiovisuel ;
- Education and Professional Development ;
- Medical and Biomedical Sciences.

Les IPES sont parrainées par les universités d'Etat avec qui elles signent des conventions de partenariat. Ces conventions avec les universités d'Etat sont d'ailleurs, pour certains cas, un élément constitutif du dossier de demande d'ouverture.

L'enthousiasme suscité par la publication des textes réglementant l'enseignement supérieur privé a amené plusieurs promoteurs à solliciter la création et l'ouverture des institutions dans ce secteur. Mais plusieurs projets étant dépourvus de toute viabilité, la nécessité de sauvegarder la qualité dans cet ordre d'enseignement dicte qu'aujourd'hui le principe de progressivité dans la création et l'ouverture des IPES soit respecté. Cette progressivité impose des étapes dans l'évolution de ces institutions. On commencera ainsi à la création par un Institut Supérieur à BAC+2 avant d'accéder à un Institut universitaire (Bac+3), etc. Le stade ultime de l'université ne devant être atteint que lorsqu'au moins deux établissements, à formation BAC+5 et plus, gérés par un même promoteur fonctionnent déjà sous le régime de l'homologation.

Par ailleurs, il s'impose qu'une réflexion soit amorcée sur l'élaboration d'une carte universitaire en termes de répartition géographique des établissements en fonction des filières de formation.

Pour s'adapter à l'évolution du secteur et sauvegarder la qualité, le Ministère reste dans la dynamique de mise en place progressive et de l'amélioration des textes réglementant l'Enseignement Supérieur Privé.

I.3- Les politiques curriculaires, le contenu de l'éducation et les stratégies d'enseignement et d'apprentissage

La Réforme Universitaire de 1993 obéit à quatre types de raisons qu'il convient de rappeler :

- faire face à la croissance exponentielle des effectifs de la seule université existant jusque-là (l'Université de Yaoundé) ;
- parer au déséquilibre manifesté dans la répartition territoriale de l'Institution Universitaire ;
- relever le défi de l'encadrement pédagogique ;
- juguler le déséquilibre du budget, consacré prioritairement à l'intendance, au détriment de l'enseignement et la recherche.

Les textes de 1993 consacrant la Réforme universitaire et la mise en place des six (06) Universités d'Etat voient leur nature et leurs missions définies par des textes particuliers.

C'est ainsi qu'on peut citer :

- la création au Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Direction du Développement de l'Enseignement Supérieur ; cet événement manifeste une vision plus dynamique de l'Enseignement Supérieur ;
- le contrôle des programmes d'enseignement dans les universités ;
- la création des Ecoles Doctorales, en cours ;
- la création des spécialités professionnalisantes (DESS), en partenariat avec les Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES) ;
- la recherche permanente des voies d'amélioration du système ;
- la promotion de la recherche appliquée.

Si l'on s'en tient au fait que la Réforme a été lancée dans un contexte de crise économique, il y a lieu de reconnaître de manière générale qu'elle apparaît déjà comme une réussite dans la mesure où les spécialistes en charge de l'élaboration des programmes dans le système

de l'Enseignement Supérieur camerounais continuent de travailler au fil des jours dans le sens de son amélioration, avec des ressources humaines d'une bien meilleure qualité sur le terrain.

I. 4- Objectifs et principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir

Les réformes actuelles et à venir du système d'Enseignement Supérieur camerounais s'inscrivent dans la continuité de l'amélioration de son rendement interne et externe. L'objectif est d'œuvrer pour la formation du capital humain dont le Cameroun a besoin pour s'arrimer à la modernité, ce qui suppose un système universitaire de qualité, compétitif, pertinent et capable de s'adapter harmonieusement à la nouvelle « Société Internationale des Savoirs » qu'impose la mondialisation.

Dans cette perspective, le Ministère de l'Enseignement Supérieur s'investit actuellement dans un certain nombre de programmes et chantiers institutionnels présentés ainsi qu'il suit.

- a) **La professionnalisation des enseignements** à travers la création et la consolidation des filières professionnelles dans les Facultés, avec pour objectif stratégique : au moins une filière professionnelle par Faculté à l'horizon 2005 et par Département à l'horizon 2010.
- b) **Le développement et la valorisation de la recherche universitaire** par la mise en place des Ecoles Doctorales, des équipes de recherche, des laboratoires et des Centres de recherche, l'appui à la publication des ouvrages didactiques et à l'organisation des manifestations scientifiques.
- c) La modernisation universitaire à travers l'interconnexion des Universités
- d) Le développement des Etablissements Technologiques**
- e) Le développement des formations continues à distance et en alternance**
- f) **Le programme de Mobilité académique** qui permet de dynamiser la formation par la recherche et le décloisonnement du système national d'enseignement supérieur, aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants.
- g) **La gouvernance Universitaire** en vue de l'amélioration de la gestion académique à travers la signature des contrats de gestion académique, l'actualisation et l'officialisation des programmes d'enseignement.
- h) **L'amélioration de la condition de l'étudiant** pour favoriser son plein épanouissement au sein des Institutions Universitaires.
- i) **Le développement de l'Enseignement Supérieur privé** pour accroître l'offre de formation supérieure.

II - Les principales réalisations sur le plan quantitatif et qualitatif, ainsi que les leçons tirées, notamment en ce qui concerne :

II . 1 - L'accès à l'Enseignement Supérieur

La Loi d'orientation de l'Enseignement Supérieur du 16 avril 2001 est venue consacrer l'option prise par le Gouvernement camerounais lors de la Réforme Universitaire de 1993. Elle consacre l'égalité d'accès à l'Enseignement Supérieur à tous, sans discrimination aucune, sous réserve des conditions académiques requises, et en fonction des capacités d'accueil de chaque Institution.

La démocratisation de l'accès s'est caractérisée par la diversification des Institutions universitaires, des Etablissements et des filières de formation, ainsi que par l'augmentation des capacités d'accueil. Aujourd'hui, le taux de scolarisation dans l'Enseignement supérieur est de l'ordre de 5,98 %.

L'Enseignement Supérieur Privé concourt à la diversification de l'offre de formation. C'est ainsi que 12 Institutions Privées de l'Enseignement Supérieur bénéficiant d'un agrément formel de l'Etat pour leur fonctionnement encadrent environ 7.121 étudiants dans 38 filières de formation.

Pour respecter le principe « un esprit sain dans un corps sain », le Ministère de l'Enseignement Supérieur a entrepris un certain nombre d'actions en vue d'améliorer la santé au sein de la communauté universitaire.

II . 2 – L'équité

Dans le souci de faciliter l'accès aux études supérieures, des Universités ont été créées dans des villes autres que les deux grandes métropoles. C'est le cas de l'Université de Ngaoundéré, pour prendre en compte l'éloignement des étudiants issus des provinces septentrionales ; de l'Université de Buéa , essentiellement anglo-saxonne, pour répondre à la demande des élèves issus du système scolaire anglophone, et de l'Université de Dschang, pour tenir compte de la demande pressante des étudiants originaires de la province de l'Ouest.

Des actions en vue de l'amélioration de la parité filles/garçons sont menées dans l'Enseignement Supérieur au Cameroun. Elles se manifestent par la prise en compte de l'aspect genre dans l'accès aux différentes filières de formation, avec l'encouragement des candidatures

féminines dans les filières scientifiques et professionnelles. Les statistiques actuelles indiquent un pourcentage de filles qui s'élève à 38,78 %.

L'équité est aussi perçue à travers des programmes d'assistance aux étudiants de couches sociales défavorisées tels que : l'octroi des bourses aux jeunes filles des filières scientifiques, les aides financières et commodités spéciales aux étudiants handicapés, les stages de vacances, le Work study program entre autres.

II . 3 – La qualité de l'Enseignement Supérieur

La recherche permanente d'un Enseignement Supérieur de qualité est demeurée, ces dernières années, un souci permanent des pouvoirs publics camerounais. En vue d'adapter les programmes de formations à l'environnement national et international, des assises des programmes se sont tenues à Yaoundé en 2001 en partenariat avec le secteur privé, et ont permis d'officialiser les contenus de formation dans les différentes filières. L'organisation des enseignements en modules a permis de rationaliser l'évaluation des étudiants tout en améliorant leurs cursus académique. Pour améliorer l'encadrement des étudiants, un recrutement spécial de plus de 500 enseignants a été autorisé par le Chef de l'Etat. Par ailleurs, la politique de formation des formateurs a été renforcée à travers un certain nombre d'actions dont l'appui à la finalisation des Thèses, les mobilités académiques, l'appui à la préparation aux concours d'agrégation.

La recherche de la qualité s'est également traduite par le renforcement du partenariat avec le secteur socioprofessionnel, notamment par la création des structures d'interface entre les entreprises et les Universités. Ce partenariat a abouti à l'octroi des bourses de Recherche-Développement et des stages en entreprises.

II .4 - Les contenus de l'éducation

II .4 –1 -Tendances majeures

Les tendances majeures portent actuellement sur :

- la révision du système pédagogique ;
- la mise en place et l'officialisation des nouveaux programmes d'enseignement ;
- la professionnalisation des enseignements dans les facultés ;

- l'adéquation formation/emploi, par la création des filières professionnalisantes (Tourisme, Banque, Propriété intellectuelle, etc.) ;
- la promotion de la Recherche-Développement par un appui multiforme aux projets de recherche.

II - 4. 2- Les défis

- La formation d'une masse critique de capital humain nécessaire pour le développement du pays ;
- Une meilleure gestion des flux d'étudiants ;
- Le développement des infrastructures académiques et sociales au sein des Institutions Universitaires (Amphithéâtres, Laboratoires, Bibliothèques, équipements en NTIC, Résidences universitaires, Centres Médico-sociaux, etc.) ;
- La lutte contre le VIH/SIDA et les maladies émergentes, dans la Communauté Universitaire.

II.5- Le Dialogue social

Le dialogue social est inscrit, au rang des objectifs poursuivis par l'Enseignement Supérieur, au titre de la Loi d'Orientation n°005 du 16 avril 2001 et de ses textes d'application.

Le dialogue social ainsi institutionnalisé fait intervenir plusieurs catégories d'interlocuteurs.

C'est dans ce contexte que le II^{ème} Forum des Etudiants des Universités d'Etat du Cameroun (FETUNEC), tenu à Buéa du 29 juillet au 02 août 2000, a permis aux étudiants camerounais d'effacer les préjugés défavorables qui pesaient encore sur eux. Ce forum a été l'occasion propice de l'émergence de la catégorie d'interlocuteurs responsables et dignes de confiance, capables de passer de « l'étudiant usager », à « l'étudiant citoyen ». Comme l'observait le Ministre de l'Enseignement Supérieur lors des assises de ce II^{ème} Forum, l'étudiant camerounais est désormais conscient qu'il doit être le meilleur promoteur de l'égalité des chances et de l'excellence dans l'Enseignement Supérieur. Il doit se convaincre lui-même de sa participation aux activités académiques avec un souci d'éthique de plus en plus accentué. De même, l'étudiant ne doit pas oublier que sa condition dépend pour beaucoup de l'orientation qu'il entend donner à ses activités associatives et mutualistes à travers un dialogue social jamais rompu.

Force et priorité doivent ainsi constamment être données à la concertation, au dialogue, au débat libre sur les problèmes communs aux étudiants de nos universités.

La nouvelle catégorie de l'étudiant citoyen souligne la dimension de responsabilité qui est celle de la Réforme. Ainsi, la formation prépare l'étudiant à entrer plus facilement et plus durablement dans la vie professionnelle, celle-là même qui l'attend au lendemain de sa formation, avec ses partenaires. Le dialogue ouvre alors une option de partenariat avec des acteurs divers :

- les structures universitaires ;
- l'Etat ;
- le monde socio-professionnel à travers les ONG, les entreprises, etc.

Le cadre élaboré lors du II^{ème} Forum a permis aux étudiants de faire des propositions constructives pour permettre à l'Institution universitaire d'améliorer la qualité du service qu'ils sont en droit d'attendre d'elle. A cette occasion, le dialogue a permis de dégager quelques séries d'objectifs ainsi graduellement présentés :

- apprendre des uns et des autres ;
- s'écouter les uns les autres à percevoir la meilleure façon pour chacun et pour tous de tirer le meilleur avantage de ce que la Nation et les parents peuvent offrir ;
- s'édifier des échecs individuels et collectifs ;
- réfléchir ensemble sur la manière de réunir les efforts en vue de l'édification d'un avenir meilleur pour la jeunesse d'aujourd'hui et de demain ;
- apporter sa contribution à la mise en place au Cameroun d'un système universitaire toujours plus efficace, plus crédible et plus humain.

Les Forums contribuent à instaurer dans les universités cet esprit de dialogue, de tolérance et de partage qui caractérise la nouvelle université. Dialogue entre étudiants, dialogue étudiants-enseignants, dialogue entre les divers partenaires du système universitaire. Il permet d'établir les informations et les expériences. Il permet de vaincre les préjugés, établis des passerelles entre partenaires, prévenir les conflits et les incompréhensions, préparer des canaux et des modalités.

Le II^{ème} Forum a permis de dégager des propositions allant des quotas de représentation des étudiants dans les instances délibératives des universités jusqu'aux modalités d'intervention des étudiants au sein de ces instances. Il a aussi permis d'établir un code de bonne conduite, de fédérer les énergies et les intelligences afin d'assainir le climat social dans les universités.

En outre, les activités de promotion du dialogue social ont connu un temps fort avec l'exhortation par le Ministre des différents acteurs des Communautés Universitaires Nationales pour un regroupement en mutuelles par catégorie. Cette dynamique de promotion des mutuelles a enregistré les faits marquants ci-après :

- mission de plaidoyer et de sensibilisation sur le développement des mutuelles universitaires à l'attention des Recteurs des Universités d'Etat lors de la Conférence des Recteurs du 23 juin 2003 ;
- mission d'informations et d'échanges à Paris du 03 au 05 mars 2003 par le Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle de Solidarité des Etudiants du Cameroun (MUSEC) ;
- organisation de trois séminaires de sensibilisation/découverte à l'intention des différentes composantes de la Communauté Universitaire (Personnel d'Appui), Enseignants, Etudiants).

Il existe entre les différentes universités et les entreprises, divers types de partenariats, l'Enseignement Supérieur se présentant comme un « fournisseur de compétences » en vue de contribuer à l'amélioration de la productivité. C'est dans ce sens qu'il faut situer la tenue, lors des JUST 2003, d'une Conférence au Palais des Congrès de Yaoundé, les 06, 07 et 08 février 2003, et qui avait pour thème : « Université-Entreprise. Un mariage de raison pour l'Industrialisation et le Développement. » Cette Conférence était organisée par le MINESUP, en partenariat avec le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique, en collaboration avec le GICAM et l'appui de la Banque Mondiale.

III - Principaux problèmes et défis

III.1- Qualité et pertinence

La politique de développement de l'Enseignement Supérieur au Cameroun se fonde sur le souci de faire participer l'apprenant à l'élaboration et à la mise en œuvre de sa propre formation. Dans ce contexte, l'Etudiant camerounais est désormais conscient du fait qu'il doit être le meilleur promoteur de l'égalité des chances et de l'excellence

non seulement dans l'Enseignement Supérieur, mais aussi dans toute la société camerounaise. La formation universitaire est pensée par l'étudiant lui-même, avec le concours des partenaires institutionnels.

Pour parvenir à créer ce cadre de vie nécessaire pour l'étudiant d'université, la Réforme se devait d'être créatrice de valeurs éthiques ; elle devait susciter un nouveau type de gouvernance de l'université à partir d'elle-même sur le rôle de la dynamique estudiantine dans les activités académiques et associatives. Cette démarche visait alors à aboutir à une démocratie universitaire durable à partir du dialogue social au sein de l'université.

La nouvelle université a aussi été pensée comme un partenaire privilégié pour les entreprises. Au-delà de l'idée classique de professionnalisation des enseignements, la nouvelle université est le lieu de promotion du partenariat université/secteur privé.

L'université de la Réforme se confirme comme un espace de socialisation de l'Étudiant. La nécessité de créer un tel cadre s'est montrée d'autant plus impérieuse que plus de quatre bacheliers sur cinq obtiennent un baccalauréat de série générale (A,B,C,D,E). Une proportion en augmentation régulière depuis plusieurs années. De plus, le nombre de candidats aux baccalauréats F (industriels) et G (commerciaux) a régulièrement diminué jusqu'en 1997.

L'offre d'enseignement supérieur ne se réduit pas aux seules universités d'État ; il existe un secteur privé. Au-delà de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur comme l'Institut Siantou Supérieur, l'Institut Samba Supérieur, l'École Supérieure de Gestion de Douala et nombre d'autres encore se caractérisent par un dynamisme certain qui les amène à ouvrir de nouvelles filières, de manière régulière.

Même si les résultats de la réforme sont difficiles à évaluer à cause du manque de disponibilité des données sur le rendement interne des formations pour l'ensemble du système, il y a lieu de reconnaître son apport à travers les unités de valeur et les modules.

III.2- Financement de l'Enseignement Supérieur au Cameroun

Depuis la Réforme universitaire de janvier 1993 qui a vu le passage d'une seule université à six autres, les effectifs de l'enseignement supérieur ne cessent d'augmenter. Parallèlement, le Cameroun, qui a connu d'énormes fluctuations consécutives au Plan d'Ajustement Structurel imposé par les Institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International), commence à peine à retrouver une certaine stabilité économique.

L'Enseignement Supérieur n'a pu échapper à cette restriction, car les ressources allouées à ce secteur de l'éducation sont extrêmement limitées. S'il est clair que l'Enseignement Supérieur est dans une situation de crise économique, le défi sera celui de gérer une population d'étudiants en nombre croissant et de répondre à une demande accrue de diversification, d'expansion du savoir, de ressources humaines de qualité. En clair, comment relever les défis d'Enseignement Supérieur en ce début de XXI^e siècle ?

De manière générale, la préparation du budget alloué à l'Enseignement Supérieur incombe au Ministère de l'Enseignement Supérieur, conformément aux objectifs, buts et plans d'action de ce secteur d'une part, et d'autre part à la disponibilité des fonds indiqués par le Ministère des Finances et du Budget.

La Réforme de 1993 ayant entraîné l'autonomisation des universités publiques, ces dernières sont chargées de l'élaboration de leur budget de fonctionnement et d'investissement. Après négociation entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, un accord est conclu pour l'exécution de ce budget et un déblocage par tranches est effectué, après évaluation de leur utilisation par les universités bénéficiaires.

Sources de financement des Universités d'Etat

Contrairement à l'enseignement primaire et secondaire financé entièrement par l'Etat, au niveau de l'Enseignement Supérieur et particulièrement dans les universités d'Etat, les droits d'inscription versés par les étudiants et les recettes provenant d'autres sources constituent l'essentiel des sources de financement des Universités. Les recettes sont générées également par la participation partielle des étudiants aux frais de restauration et d'hébergement.

Outre ces sources, les agences ou les fondations nationales et internationales apportent un soutien financier appréciable à ces institutions. Il s'agit notamment de fonds destinés au financement des projets de recherche d'intérêts national et international.

Financement des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES)

Il en existe douze reconnues officiellement. Leur financement est essentiellement constitué des frais de scolarité (montant variant entre 200.000 et 700.000F Cfa selon les filières) versés par les étudiants et des fonds privés de leurs promoteurs.

La crise économique et l'augmentation sans cesse croissante des effectifs dans l'Enseignement Supérieur ont exercé des pressions sérieuses sur les infrastructures et les ressources humaines. Cette situation a conduit les universités à élaborer plusieurs systèmes et programmes destinés à mobiliser des fonds afin de surmonter la pénurie de financement, à l'exemple du *Fonds de Développement de l'Université de Buéa* soutenu par les populations locales (entreprises, communauté universitaire et élites).

La gestion des ressources financières dans les universités souffre d'un défaut d'informations et des dotations très faibles sont réservées aux bibliothèques et la recherche, domaines pourtant cruciaux pour l'amélioration de la qualité de l'Enseignement Supérieur.

L'un des défis majeurs de l'Enseignement Supérieur, en ce début de millénaire, est de pourvoir le Cameroun en ressources humaines compétentes nécessaires pour un développement social, économique et culturel du pays. Pour ce faire, il est important de veiller à la qualité de l'Enseignement Supérieur à travers un financement approprié en développant des actions telles que l'augmentation du budget de fonctionnement et d'investissement alloué à l'Enseignement Supérieur, le renforcement de la capacité des bibliothèques et des laboratoires et des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur, entre autres.

III.3- Problèmes des infrastructures et gestion des effectifs

Cette rubrique appelle une appréciation différente selon qu'il s'agit des universités d'Etat, des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES), des grandes écoles, etc. Et même au sein des différentes universités, la différenciation est nécessaire selon qu'il s'agit d'un établissement ou d'un autre.

Les filières de formation à finalité générale (lettres et sciences humaines, droit, sciences économiques et de gestion) représentent 80% des effectifs totaux des universités d'Etat, soit 4/5 étudiants. Ces filières cumulent de nombreux dysfonctionnements :

- a) effectifs « pléthoriques » en comparaison avec les capacités d'accueil correspondantes : locaux + taux d'encadrement pédagogique ;
- b) Faibles taux de rendement pédagogique ;
- c) Insuffisance de formations professionnalisantes combinée à un taux de chômage élevé des diplômés.

Le système des Unités de valeurs introduit par la Réforme de 1993 aurait pu être utilisé pour construire des filières professionnalisantes au sein des filières généralistes. Au lieu de cela, la professionnalisation des cursus s'est traduite par la mise en place des filières spécialisées à faible effectif et à entrée sélective qui fonctionnent sur des modèles d'« écoles » à côté des facultés à gros effectifs, accès non sélectif, cursus longs et théoriques, débouchés professionnels incertains. D'où une moindre efficacité dans l'utilisation des ressources.

Dans les établissements hors tutelle et les établissements privés, on note une forte présence de personnels vacataires et un faible nombre d'enseignants permanents. La représentation du personnel vacataire dont on ne connaît par ailleurs pas le niveau de qualification, est en principe un indicateur de moindre qualité des formations.

Dans les universités d'Etat, on note un nombre insuffisant d'enseignants de rang magistral. A peine 1/6 enseignant a le statut de professeur ou de Maître de Conférences. Par ailleurs, un certain nombre d'enseignants d'université occupent des postes de responsabilité au Ministère de l'Enseignement Supérieur et/ou dispensent des cours dans des institutions privées.

La qualité des infrastructures, surfaces bâties, affectation et utilisation des locaux à usage pédagogique et de recherche, est un élément essentiel de la qualité des formations.

Pour les établissements supérieurs hors tutelle, on ne peut supposer, en l'absence d'information, que la taille réduite des promotions accueillies permet à chaque institution de disposer des surfaces quantitativement suffisantes. Ce constat est valable également pour les IPES.

Dans l'état actuel des choses, l'utilisation de l'outil informatique et des TICs n'est pas intégrée dans une démarche de modernisation de l'Enseignement Supérieur considérée dans son ensemble et par secteurs.

Pour ce qui est des IPES, elles disposent d'infrastructures assez étoffées pour la plupart. Toutes les institutions disposent par exemple d'une bibliothèque, de centaines de salles multimédias avec accès à l'Internet. On peut souligner le nombre particulièrement important des infrastructures de l'Université Catholique ou encore de l'Institut Samba Supérieur.

Comme la gestion pédagogique, la gestion des infrastructures pose d'énormes problèmes. Il n'est pas rare de voir deux cours programmés dans la même salle à la même heure. Les plans de campus sont généralement inexistant, ce qui pose des problèmes au niveau de la gestion et de la maintenance. Les capacités d'accueil sont donc généralement insuffisantes dans les universités d'Etat, notamment dans les facultés à accès non sélectif. Le rythme auquel s'inscrivent les nouveaux étudiants dépasse celui des diplômés qui sortent de l'université. L'accroissement du nombre d'enseignants ne suit pas celui des étudiants. On aboutit à la non-corrélation entre le ratio professeurs/étudiants et des résultats aux examens.

Le manque d'espace en bibliothèque, le manque de revues techniques ou scientifiques d'actualité et d'aides pédagogiques, les librairies mal achalandées, contribuent à la médiocrité des résultats universitaires.

Le nombre d'étudiants toujours plus croissant rend les installations existantes inadéquates. Le corps enseignant a du mal à trouver des bureaux où préparer les cours et corriger les copies ; à trouver un espace dans les laboratoires pour continuer leurs travaux de recherche.

III.4- Problèmes socio-économiques (Lutte contre le VIH/SIDA, lutte contre la pauvreté)

L'Enseignement Supérieur au Cameroun en ce début de millénaire est marqué par un contexte (national et international) de crise.

En temps de crise économique, c'est le secteur social qui est le plus touché. Le montant des fonds alloués a été réduit dans le secteur de l'éducation, en général, et dans l'enseignement supérieur en particulier. Les conditions de travail des étudiants et du personnel se sont détériorées en raison de la pénurie d'équipements et de revues.

En matière d'éthique universitaire, on peut distinguer trois catégories de comportements, liés à différents problèmes :

- a) **académiques** (tricherie, trafic des notes et d'influence, fraude aux examens, corruption, paresse des étudiants et des enseignants, harcèlement, intolérance) ;
- b) **administratif** (tribalisme, favoritisme, népotisme, laxisme, monnayage des documents administratifs, politisation) ;
- c) **social** (prostitution, homosexualité, agression, tabagisme, alcoolisme, pratiques mystico-religieuses, vandalisme, escroquerie, intolérance, toxicomanie, manque de solidarité, mauvaise tenue, atteinte à la pudeur, crise de dialogue).

En raison de la menace persistante que constituent les IST et le VIH/SIDA pour le précieux capital humain dont il a la charge, l'Enseignement Supérieur a engagé des actions à différents niveaux. Aussi développe-t-il, depuis 1990, des interventions en réponse au VIH/SIDA, sous forme d'initiatives diverses portant sur les aspects suivants :

- la prévention de la transmission par voie sexuelle ;
- le renforcement des capacités des structures sanitaires et sociales ;
- la prise en charge ;
- l'intensification de la lutte contre le VIH/Sida ;
- la recherche ;
- la coordination des interventions.

CONCLUSION

Le système universitaire camerounais est passé, depuis sa création en 1961, par une dynamique de perfectionnement dont la maturation est perceptible aux différentes phases de sa réalisation. Partis de l'Université Fédérale du Cameroun, nous sommes rendus, en ce jour, à une étape où le système d'Enseignement Supérieur est ouvert à tous les acteurs sociaux, en vertu d'une approche participative et partenariale de 1993. A inscrire dans ce registre la Réforme universitaire de 1993 qui a vu naître les six (06) Universités d'Etat et la Loi d'orientation de l'Enseignement Supérieur qui a ouvert les portes à l'Enseignement Privé, permettant à la carte universitaire de s'agrandir d'année en année.

De ce point de vue, l'on peut affirmer que l'Université camerounaise a atteint une certaine maturité parce que consciente à la fois des enjeux, des difficultés et des défis qui l'interpellent dans une conjoncture internationale où l'Enseignement Supérieur doit faire face à des mutations radicales et rapides, pour s'adapter aux exigences de la mondialisation.

A cet égard, les grandes orientations stratégiques, notamment l'excellence académique, la recherche pour le développement durable, la modernisation, le dialogue social et la solidarité, la coopération et le partenariat, la promotion de l'éthique, de la culture et de la conscience nationale, tout cela va concourir à permettre au Cameroun d'assumer sa mission fondamentale, qui est aujourd'hui la formation de l'homme intégral, au sein d'une université ouverte, d'une part à l'environnement immédiat (c'est-à-dire résolument au service des populations), et, d'autre part, au monde.

Depuis ces dernières années, les grands chantiers institutionnels arrêtés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur sont venus consolider la mise en œuvre de l'instruction gouvernementale relative au développement et à la modernisation de l'Enseignement Supérieur. Il s'agit de :

- Synergies et Mutualisation ;
- Gouvernance universitaire ;
- Renforcement des Capacités Institutionnelles ;
- Universités et Société.

L'opportunité que nous offre la 47^{ème} Conférence Internationale de l'UNESCO sur l'éducation qui porte sur le thème : *Une éducation de qualité pour tous les jeunes, défis, tendances et priorités*, fonde les espoirs de l'Enseignement Supérieur pour l'accomplissement de ses missions.

Sources :

- 1- La Réforme Universitaire au Cameroun ;
- 2- « *Femmes et Enseignement Supérieur. Questions et perspectives* », document présenté à l'occasion de la Conférence Internationale sur l'Enseignement Supérieur, Secrétariat de l'UNESCO, Paris, août 1998 ;
- 3- Agence Universitaire de la Francophonie, Vol. 19, n°3, novembre 1998 ;
- 4- Rapport Sanyal, UNESCO, IPE, 1999 ;
- 5- Réseau de Recherche Inter Universitaire Genre, Gouvernance et Développement, Yaoundé-MINESUP, juin 2003 ;
- 6- « *Gouvernance partagée : la lutte contre la pauvreté et les exclusions* ». Contribution du Ministère de l'Enseignement Supérieur et des Universités d'Etat du Cameroun. 2^{ème} Conférence Internationale Régionale. Yaoundé, 14-18 juillet 2003, Yaoundé, CUP, juillet 2003 ;
- 7- Actes des Journées Universitaires de la Science et de la Technologie (JUST), Yaoundé, Cameroon University Press (CAMUP), 2003 ;
- 8- Actes du 2^{ème} Forum des Etudiants des Universités d'Etat du Cameroun (FETUNEC), Yaoundé, (Cameroon University Press (CAMUP) 2003 ;
- 9- Recueil des textes de l'Enseignement Supérieur, Yaoundé-novembre 2003 ;
- 10- Programmes et Chantiers institutionnels du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Biennium 2003-2004 ;
- 11- Le Rapport d'Activités 2003 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Yaoundé, Cameroon University Press (CAMUP), mai 2004 ;
- 12- Stratégie Sectorielle de l'Enseignement Supérieur (Version de Juin 2004) ;
- 13- Changement et Développement dans l'Enseignement Supérieur : document d'orientation – Unesco.